



Litige avec une salle de ventes aux enchères

Par **Floana**, le **08/08/2008** à **15:55**

Bonjour,rrnrnJ'ai mis des tableaux anciens en vente dans une salle de ventes aux enchères il y a environ 1 an et demi, ils ont été répertorié sur papier informatique, suite à la vente qui m'a rapporté une certaine somme d'argent, je leur ai demandé de garder les tableaux non vendus afin de les représenter à une prochaine vente et là ils me disent qu'il y a un problème ils n'arrivent pas à faire le point sur les tableaux restants car certains étaient prévus en lot et au final ont été vendus à l'unité et vice versa. Bref cela fait 1 an et demi qu'ils me mènent en bateau et qu'ils sont incapables de me donner la liste des tableaux restant malgré mes nombreux coups de téléphone insistant, parfois ils ne veulent même pas me prendre au téléphone et la secrétaire prend le message en me disant qu'ils me rappelleront et ils ne me rappellent jamais. Je voudrai récupérer mes tableaux pour les vendre ailleurs mais je me trouve face à un mur. Pouvez vous me conseiller sur les démarches à effectuer vis à vis de la salle des ventes, quels sont mes droits à ce sujet, j'ai en ma possession la liste des tableaux et lots avant la vente dûment signée par eux et moi, c'est la seule preuve que j'ai. Dois je leur adresser une lettre recommandée ? Est ce que cela fera avancer les choses ? Puis je me référer à un texte de loi à ce sujet ? Aidez moi SVP je ne sais pas comment me sortir de cette situation. Merci beaucoup par avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/08/2008** à **11:55**

Le commissaire priseur est un mandataire agréé par l'Etat. Adressez, en LR/AR une réclamation auprès de la direction de cet Hôtel des ventes et si cette réclamation n'aboutit pas, après une seconde réclamation adressée à la chambre professionnelle des commissaires priseurs, voyez un avocat spécialisé dans ce domaine pour une procédure judiciaire.